

Comité syndical du 17 décembre 2025

DL2025_12/03

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : MISE EN PLACE DE LA SEMAINE A 4 JOURS APRÈS EXPÉRIMENTATION

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **11 décembre 2025**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 17 décembre 2025 à 9h00**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMERATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLEE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, GONZATO-ROQUES, MM. BIASOTTO, BORDENEUVE, CAMINADE, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, KLEIBER, LAVILLE, ROSIER, ROSO, VERDELET (15)

Représentés : Mme ARMELLINI par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BRUYERE par M. LAVILLE, M. COLLADO par M. DE COLOMBEL, Mme DUCOS par M. DUFOURG, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, Mme LAURENT par M. FLORIO, M. PIN par M. VERDELET, M. SEGALA par M. CAMINADE, Mme TONIN par M. BIASOTTO (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 15

Représentés : 9

TOTAL : 24

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

DL2025_12/03

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : MISE EN PLACE DE LA SEMAINE A 4 JOURS APRÈS EXPÉRIMENTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu l'avis favorable de la commission du personnel des 19 avril 2024 et 11 septembre 2024;

Vu la délibération DL2024-12/03 adoptant l'expérimentation d'une année de la mise en place de la semaine à 4 jours et le protocole associé;

Considérant le suivi régulier de cette expérimentation, son bilan et les besoins de précisions à apporter au protocole;

Le Président propose à l'assemblée d'adopter la mise en place de la semaine à 4 jours au sein des services du Syndicat telle que définie dans le protocole annexé;

Considérant les conditions fixées par la délibération DL2024_05/04 : modalités de mise en place du télétravail;

Considérant les conditions fixées par la délibération DL2025_12/02 adoptant le règlement du temps partiel;

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 11 juin 2025;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 47 en date du 25 novembre 2025;

www.valorizon.com

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter la mise en place de la semaine à 4 jours au sein des services du syndicat ValOrizon telle que définie dans le protocole joint en annexe ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que ce nouveau cycle de travail est intégré au règlement intérieur.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Publication sur le site internet le 18/12/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO